

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2897

13 octobre 2014

SOMMAIRE

Aachen Resonance Holding AG139018	Morea Finance S.A
Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg	MS Investment S.C.A
139018	MT Coiffure S.A
aeris CAPITAL Sunna S.à r.l	MW&LM, S. à r.l
AgFe Asset Company S.A139019	Myholdinglux S.à r.l
AgFe Asset Company S.A139021	Nantucket S.A
Alaurin Investments S.A139019	Nantucket S.A
Althyda International S.A139010	NB Global Floating Rate Income Fund
Arcange REIM139020	(Lux) 2 S.à r.l
Artec Europe S.à r.l	Northam CCPF II PropCo BTS (H) S.à r.l.
Aurora Access S.à r.l	139017
Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l 139010	OCM Starfish Debtco S.à r.l139017
Cidron Bergman S.à r.l	Partner Securitisation Management S.à r.l.
European Hardware Holding S.à r.l 139030	139032
Les Domaines de VINSMOSELLE139047	Petit Ours Volant S.A
Lyf Vaz S.à r.l	SAR Creative Marketing AG139056
Manival S.A. SPF	Spinnaker Holdings S.à r.l
Manolux Investments S.à r.l139020	Synthes Lux Holding S.à r.l139022
Manu Factum GmbH	Tomkins Luxembourg S.à r.l139035
Megafin S.à r.l	Tpg Magenta S.à r.l
Melezes S.à r.l	Transocean Drilling International S.à r.l.
Mercosul Internet S.à r.l	
Merrill Lynch Equity S.à r.l139011	Vecoflex S.à r.l
Midev S.A	Villiot Topco S.à r.l
Mijomag SA SPF	Violane Finance S.à r.l
Misty Mountain S.A	Vita Hardware Holding s.à r.l139030
MIV Greeneden LP Holding SCA139017	WEBCMS S.à r.l
Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l 139015	Wentworth Sons GP S.à r.l139020
Moaa	Werner S.A139020
Mobiletribe S.à r.l	Werner S.A
Montgomery Investment Co S.A	



Mobiletribe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 76, Cité Am Wenkel. R.C.S. Luxembourg B 76.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131402/9.

(140148600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Aurora Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8394 Olm, 28, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 165.496.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olm, le 18/08/2014.

Référence de publication: 2014130460/10.

(140148422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Althyda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 156.450.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/08/2014.

ALTHYDA INTERNATIONAL S.A.

Le conseil d'Administration

Référence de publication: 2014130451/13.

(140147854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Charter Hall Retail Europe No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.589.

Suivant les termes du contrat de cession des parts sociales datant du 11 août 2014:

- L'associé unique Perpetual Limited en tant que dépositaire pour Charter Hall Retali REIT, société à responsabilité limitée, constituée sous les lois australiennes, ayant son siège social à 123 Pitt Street, Sydney, NSW Australie (ABN 86 000 431 827), a transféré 94.9% de ses parts sociales détenues dans la Société, soit 15,184 parts sociales à Garigal Property Services Limited, société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Jersey, ayant son siège social à 3 rd Floor, Windward House, La Route de la Libération, St Helier, JE2 3BQ, Jersey, Iles Anglo-Normandes, et immatriculé au registre des sociétés de Jersey sous le numéro 93204 avec effet immédiat.

De sorte que les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

- Perpetual Limited en tant que dépositaire pour Charter Hall Retail REIT détient 816 parts sociales de la Société; et
- Garigal Property Services Limited en tant que dépositaire pour Charter Hall Retail REIT détient 15,184 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Robert Strietzel Gérant de classe A

Référence de publication: 2014130512/22.

(140147932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.



Manival S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 91.002.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Ahcène BOULHAIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014131396/14.

(140148974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Mercosul Internet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.531.

En date du 22 juillet 2014, les associés de la Société, ont décidé comme suit

- D'accepter la démission de Monsieur Richard Brekelmans en tant que gérant de catégorie B, et ce avec effet immédiat;
- De nommer Madame Helle Dueholm, née le 24 mai 1960 à Esbjerg, Danemark, résidant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Richard Brekelmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2014131398/17.

(140148563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 220.315.176,90.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 14 août 2014

En date du 14 août 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Monsieur Monuhar Ullah, en tant que gérant de la Société, avec effet au 14 août 2014.

De nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:

- Monsieur Mario Alini, né le 14 mai 1969 à Regensberg, Suisse, résidant professionnellement à Stockerstrasse 23, 8008 Zurich, Suisse, avec effet au 14 août 2014 et pour une durée indéterminée.

Depuis le 14 août 2014, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Vianney Imbert, gérant

Monsieur Matthew Fitch, gérant

Monsieur Raymond Blokland, gérant

Monsieur Mario Alini, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 août 2014.

Merrill Lynch Equity Scotland Limited Partnership

Référence de publication: 2014131399/23.

(140149134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



Megafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.284.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2014131405/13.

(140148781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Melezes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.979.300,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R.C.S. Luxembourg B 177.663.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 19 août 2014:

- constatation de la démission de Madame Catherine Zoller de son poste de gérant B, en date du 19 août 2014;
- constatation du changement d'adresse de Monsieur Jean-Yves de Louvigny, gérant B, qui réside désormais professionnellement au 10, rue Lord Byron, F-75008 Paris;
- nomination de Monsieur Marc Schintgen, administrateur de sociétés, né le 09 mars 1965 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe, comme nouveau gérant B pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131406/16.

(140148937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Mijomag SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clémency, 9bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 166.742.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 18 août 2014

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- De transférer le siège social de la Société du 9, rue Basse, L-4963 Clémency au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency avec effet au 1 ^{er} mars 2014.
 - D'accepter la démission de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Michel ANTOLINOS.
- En remplacement, d'accepter la nomination de Monsieur Sébastien CASTAGNA, né le 19 mai 1973 à l'Hay-les-Roses (France), et, ayant comme adresse professionnelle, 9bis, rue Basse, L- 4963 Clémency.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

- D'accepter la démission de la société BDO De Chazal du Mée de son mandat de Commissaire aux comptes.
- En remplacement d'accepter la nomination du Commissaire aux comptes la société ACCOUNTIS S.A., ayant son siège social à L 2352 Luxembourg, rue Jean-Pierre Probst, 4, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381.

Le mandat du Commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Clémency, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131410/25.

(140148699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



Myholdinglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1845 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Joséphine Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131403/9.

(140149069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

MS Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.735.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 06 août 2014.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2014131425/11.

(140148959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Montgomery Investment Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 157.756.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 19 août 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2014131421/16.

(140149081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Moaa, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3347 Leudelange, 10, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 187.596.

Extrait de la décision des associés du 11 juillet 2014

- 1. Les associés décident à l'unanimité de nommer Mme Isabelle HUGO, née le 22 décembre 1960 à Kortrijk (Belgique), demeurant 10, rue de Cessange à L-3347 Leudelange, au poste de gérante administrative à compter de la présente décision.
- 2. Les associés précisent que Monsieur Philippe PROVOST né le 4 août 1962 à Sint-Amandsberg (Belgique), demeurant 10, rue de Cessange à L-3347 Leudelange, est gérant technique de la société.
- 3. Les associés précisent que la société sera désormais valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014131417/18.

(140148870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



Midev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 57.298.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIDEV S.A.

Référence de publication: 2014131408/10.

(140148539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Morea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 98.809.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI ème section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation:

- La société anonyme MOREA FINANCE S.A, dont le siège social à Luxembourg, 560 A rue de Neudorf, de fait inconnu à cette adresse,

Pour extrait conforme Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA *Le Liquidateur*

Référence de publication: 2014131422/15.

(140149139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Misty Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 91.705.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 30 juillet 2014

Les mandats des administrateurs respectivement du commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide

Conseil d'Administration:

De renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Federico FRANZINA et Monsieur Marco HONEGGER pour une période expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014 qui se tiendra en 2015, comme suit:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur de catégorie B et Président;
 - Monsieur Marco HONEGGER, demeurant au 1, rue des Genêts, MC-98000 Monaco, administrateur de catégorie B.

De ne pas renouveler le mandat de l'administrateur sortant, à savoir Monsieur Vincenzo ARNO, et de nommer en son remplacement en tant que nouvel administrateur Monsieur Graziano GIACOMINI pour une période expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014 qui se tiendra en 2015, comme suit:

- Monsieur Graziano GIACOMINI, demeurant au 7, Via Collina d'Oro, CH-6926 Montagnola, Tessin, Suisse, administrateur de catégorie A.

Personne chargée du contrôle des comptes:

De renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une période expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014 qui se tiendra en 2015, comme suit:

- AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014131412/29.

(140148522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



NB Global Floating Rate Income Fund (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 164.608.

Décision de l'actionnaire unique du 07 août 2014

Election de Madame Anne-Sophie Davreux, née le 13 novembre 1989 à Arlon (Belgique) et domiciliée professionnellement au 6D, route de Trêves, L -2633, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée et en remplacement de Monsieur Bernard Bronckart, décédé.

BNP Paribas Securities Services, Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014131440/13.

(140149065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.314.

En date du 06 septembre 2012, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Réélection de KPMG AUDIT S.à r.l., au poste de Réviseur d'entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012, qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Miya Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014131401/15.

(140148791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

MT Coiffure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, route de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 52.387.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 11 juillet 2014.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Romain ZIMMER comme administrateur de la société.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Romain ZIMMER:

Monsieur Mike MARQUES TRAVESSA, étudiant, né le 21 août 1994 à Luxembourg demeurant à L-1462 Luxembourg, 14 Eicherfeld.

L'assemble décide d'accepter la démission de Madame Sandrine NUNES TRAVESSA comme commissaire aux comptes de la société.

L'assemblé décide de nommer en remplacement de Madame Sandrine NUNES TRAVESSA:

Mademoiselle Cindy MARQUES TRAVESSA, étudiante, née le 28 février 1992 à Luxembourg demeurant à L-1462 Luxembourg, 14 Eicherfeld.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

L'assemblée décide de prolonger les mandats des deux autres administrateurs:

Madame Anabela ROLO MARQUES, employée privée, née le 29 août 1968 à Campo Grande (Portugal), demeurant à L-1462 Luxembourg 14, Eicherfeld et Monsieur Antonio Fernando NUNES TRAVESSA, maître coiffeur, né le 31 janvier 1967 à Salvaterra de Magos (Portugal), demeurant à L-1462 Luxembourg 14, Eicherfeld jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

MT COIFFURE S.A.

Référence de publication: 2014131427/26.

(140148671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



Nantucket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

Le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014131436/12.

(140148525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Petit Ours Volant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014131478/13.

(140148999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Nantucket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 30 juillet 2014

Les mandats des administrateurs respectivement du commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide

Conseil d'Administration:

De renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Federico FRANZINA et Monsieur Marco HONEGGER pour une période expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014 qui se tiendra en 2015, comme suit:

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, administrateur et Président;
 - Monsieur Marco HONEGGER, demeurant au 1, rue des Genêts, MC-98000 Monaco, administrateur.

De ne pas renouveler le mandat de l'administrateur sortant, à savoir Monsieur Vincenzo ARNO, et de nommer en son remplacement en tant que nouvel administrateur Monsieur Graziano GIACOMINI pour une période expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014 qui se tiendra en 2015, comme suit:

- Monsieur Graziano GIACOMINI, demeurant au 7, Via Collina d'Oro, CH-6926 Montagnola, Tessin, Suisse, administrateur.

Personne chargée du contrôle des comptes:

De renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une période expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2014 qui se tiendra en 2015, comme suit:

- AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.469, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014131437/29.

(140148526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



MW&LM, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 167.965.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131428/9.

(140148507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Northam CCPF II PropCo BTS (H) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.452.

Les comptes annuels pour la période du 8 juin 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014131431/11.

(140148639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

MIV Greeneden LP Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.526.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014131415/14.

(140149154) Déposé au registre de commerce et des sociét<u>és</u> de Luxembourg, le 19 août 2014.

OCM Starfish Debtco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.903.

EXTRAIT

En date du 27 Août 2012, l'associé unique de la société, OCM Starfish Topco, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171807, a transféré la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la société, soit vingt-mille (20.000) parts sociales, à la société OCM Starfish Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171825.

En conséquence de ce transfert de parts sociales, OCM Starfish Holdings S.à r.l., précitée, est désormais l'associé unique de la société et détient vingt mille (20.000) parts sociales dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2014131455/20.

(140148930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



Aachen Resonance Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 167.317.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131662/10.

(140149642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Vecoflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 164.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VECOFLEX S.àr.I.

Référence de publication: 2014131611/10.

(140148948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Lyf Vaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schifflange, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 91.657.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 3 juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6 ème chambre, a prononcé et ordonné la clôture pour absence d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la société LYF VAZ S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant au son siège social à L - 3833 Schifflange, 34, rue de l'Eglise.

Pour original

Me Vittoria DE MICHELE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014131652/14.

(140149049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Acquisitions Cogeco Cable Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.900.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 19 août 2014 que Monsieur Pierre Gagne a démissionné de sa position de gérant de type A de la Société avec effet au 21 juillet 2014.

Il est décidé de nommer Monsieur Christian Jolivet, né le 24 juin 1962 à Montréal, Canada et résidant professionnellement au 5, Place Ville-Marie, Suite 1700, Montréal, QC H3B OB3, Canada, comme gérant de type A de la Société avec effet au 21 juillet 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Christian Jolivet comme gérant de type A de la Société;
- Olivier Dorier comme gérant de type B de la Société; et
- Stewart Kam-Cheong comme gérant de type B de la Société.

Le 20 août 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014131665/20.

(140149544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.



Manu Factum GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 16, rue des Prés. R.C.S. Luxembourg B 131.072.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 3 juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6 ème chambre, a prononcé et ordonné la clôture pour absence d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la société MANU FACTUM GmbH, ayant au son siège social à L - 4941 Bascharage, 16, rue des Prés.

Pour original

Me Vittoria DE MICHELE

Le liquidateur

Référence de publication: 2014131653/14.

(140149050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

AgFe Asset Company S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R.C.S. Luxembourg B 174.956.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2014:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L 1014 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels de 2014.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014131668/16.

(140149393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Alaurin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 66.105.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue à 8.00 heures le 2 juin 2014

Extrait des résolutions

- 4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs Mme Bourkel Anique et M. Hoffeld Nicolas, ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué M. Bourkel Michel, du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, au 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;
- 5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;
- M. Hoffeld Nicolas, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 9, Boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., RCS Luxembourg B 39.844, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015. Référence de publication: 2014131694/24.

(140149295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.



Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131621/9.

(140148536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Wentworth Sons GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Manolux Investments S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.862.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014131614/11.

(140149087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

WEBCMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.728.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de résolutions de la société WEBCMS S.à r.l. qui s'est tenue en date du 1 ^{er} août 2014 que: La société transfère, avec effet immédiat, son siège au L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Luxembourg, le 1 er août 2014.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2014131618/13.

(140148698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Arcange REIM, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.242.

EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a décidé en date du 24 juillet 2014 de nommer avec effet immédiat Monsieur Sébastien Bertin, né le 1 ^{er} janvier 1978 à La Seyne-sur-Mer, France et résidant professionnellement au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant qu'administrateur de la Société, et ce, pour une période prenant fin à la date de la première assemblée générale des actionnaires de la Société se tenant en 2015.

Il en résulte que depuis le 24 juillet 2014 le conseil d'administration de la Société est composé comme suit:

- Monsieur Michael Sfedj;
- Monsieur Selim Saykan;
- Monsieur Sansal Ozdemir; et
- Monsieur Sébastien Bertin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014131647/21.

(140148569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



Werner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 32.093.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131622/9.

(140148662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

AgFe Asset Company S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 174.956.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014131669/10.

(140149394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

aeris CAPITAL Sunna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 150.462.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 19. August 2014.

Für aeris CAPITAL Sunna S.à r.l.

Die Domizilstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2014131655/14.

(140149385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Artec Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 154.428.

Extrait d'une cession de parts du 1 er août 2014

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 1 ^{er} août 2014, concernant la société "ARTEC EUROPE S.àr.l.", avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.428, que:

- 1. Fikhman Leonid SHMILIEVICH, demeurant à 30/2-27 Moscou (Russie), 109147, Taganskaya Str., cède à Yukhin Artem LEONIDOVICH, demeurant à L-5425 Gostingen, 49, Burgaass, deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de la Société, pour le prix de mille deux cent cinquante euros (1.250,- €).
- 2. Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014131715/21.

(140149477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.



Violane Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 140.265.

Cession de part sociale

En date du 14 juillet 2014, la société SALAMANCA GROUP HOLDINGS LTD, une société établie à Chypre, ayant son siège social au 3 Kyriakou Matsi, Roussos Limassol Tower, 3040 Limassol, Chypre, a transféré 1 part sociale de classe B détenue dans la société VIOLANE FINANCE S.à r.l.,

à la société Sal-Cap GP Limited, agissant en tant que general partner de la société Sal-Cap LP, une société établie à Jersey, ayant son siège social au 15 Esplanade, JE1 1RB, St. Helier, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

VIOLANE FINANCE S.à r.l.

Référence de publication: 2014131609/17.

(140148669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Synthes Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 142.820.

EXTRAIT

En date du 18 décembre 2012, un changement dans l'actionnariat de la Société est intervenu de cette façon:

Subsidiary Canada Inc., a cédé les 100.000.000 parts représentant la totalité du capital social, Synthes Lux Holding S.à. r.l. à:

DePuy Orthopaedics, Inc., société constituée selon les lois de l'état de l'Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 700, Orthopaedic Drive, Warsaw, IN 46582, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 1991110416, Indiana Secretary of State.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014132079/18.

(140149612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Villiot Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.953.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 11 août 2014, que l'associé de la Société, BRE/Europe 7Q S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Villiot Super Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.499, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014131607/19.

(140149209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.



Tpg Magenta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 189.661.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of August.

Before Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

TPG Capital. Luxembourg, S.àr.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 119667,

represented by Maitre Milene Drweski, maitre en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 4 August 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "TPG Magenta S.à. r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Magenta S.à. r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, regardless of class, if any.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any one manager, regardless of class, if any.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes



involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2015.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.



The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Capital. Luxembourg, S.ar.l. (the "Sole Shareholder") has subscribed and entirely paid up the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Extraordinary decision of the sole shareholder

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- 2. The following person as appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15 th October 1974 in S.o Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

TPG Capital - Luxembourg, S.àr.l, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 119667,

représenté par Maître Milène Drweski, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration daté au 4 août 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci),

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «TPG Magenta S.à r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Magenta S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autre entités,



entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de confé-



rence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance par l'un des gérants, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.



Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
 - **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.
- **Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, TPG Capital - Luxembourg, S.àr.l., (l'«Associé Unique») a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ EUR 1.500,-.

Décision extraordinaire de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg



2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts:

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à Sào Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: M. DRWESKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. Relation: LAC/2014/37785 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014133429/406.

(140150844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

European Hardware Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Vita Hardware Holding s.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.058.

In the year Two Thousand and fourteen, on the twenty fifth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"VITA Manufacturing Co. Ltd", a private limited liability company, having its registered office in Nr. 2, Xingye Straße, Fuxing Shiang / Changhua County, Taiwan, registered in Taiwan under the number 16391904 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Geraldine Nucera, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on March, 28 th , 2014.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party is the Sole Shareholder of "Vita Hardware Holding S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.058.

The Sole Shareholder, represented as mentioned above, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, hereby requests the undersigned notary to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the company into "European Hardware Holding S.à r.l." and therefore to modify article 3 of the Articles of Association in its German version as follow:

"Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "European Hardware Holding S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's capital of the Company by an amount of three hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 387,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), to an amount of four hundred thousand Euro (EUR 400.000.-) by the issue of fifteenth thousand five hundred (15,500) new shares each, with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company (the "New Shares"), by the conversion of a sure, liquid and due claim existing in the profit and chargeable to the Company and in cancellation of the same claim in owed compete.

Intervention - Subscription - Liberation

Thereupon intervened Mrs Geraldine Nucera, prenamed, in her capacity as proxyholder of the Sole Shareholder whose proxy is aforementioned, declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder the fifteenth thousand five hundred (15,500) new shares, with a nominal value of twenty five Euros (EUR 25.-) each.



The total subscription is entirely paid up by a contribution in kind consisting in a conversion of a claim that "VITA Manufacturing Co. Ltd" has against the company.

The proof of the existence, the value and the free transferability of the claim, with a total value of three hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 387,500.-) has been given to the undersigned notary.

Third resolution

Following the foregoing resolution, the Sole Shareholder amends the first paragraph of the article 4 of the Articles of the Company in its German version as follow:

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 400.000.- und ist eingeteilt in 16.000.- Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro)."

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the sum of two thousand two hundred Euro (2,200.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

«VITA Manufacturing Co. Ltd.», une société de droit taiwanais, ayant son siège social au 2, Xingye Straße, Fuxing Shiang / Changhua County, Taiwan, inscrite à Taiwan sous le numéro 16391904 (l'"Associée Unique"),

ici représentée par Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante est l'Associée Unique de «Vita Hardware Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.058.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre, et demande au notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique modifie la dénomination sociale en «European Hardware Holding S.à r.l.», et par conséquent l'article 3 des statuts de la société dans sa version allemande, comme suit:

" Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "European Hardware Holding S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (387.500,-EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), à un montant de quatre cent mille Euros (400.000,-EUR) par l'émission de quinze mille cinq cent (15.500) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la Société, (les «Nouvelles Parts Sociales»), par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible existant au profit et à la charge de la Société et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, est intervenue Madame Géraldine Nucera, prénommée, en sa qualité de mandataire de l'Associée Unique, dont la procuration est mentionnée ci-avant, déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associée unique les quinze mille cinq cent (15.500) nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Le montant total des Nouvelles Parts Sociales souscrites a été entièrement payé en échange d'un apport consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible que la société «VITA Manufacturing Co. Ltd.» a à l'encontre de la Société.



La preuve de l'existence, de la valeur et de la libre transférabilité de la créance pour un montant total de trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (387.500,-EUR), en a été justifiée au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'actionnaire unique modifie le premier alinéa de l'article 4 des Statuts de la Société dans sa version allemande, comme suit:

«Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 400.000.- und ist eingeteilt in 16.000.- Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro).».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à deux mille deux cents euros (2.200,-).

DONT ACTE, fait passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35748. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133447/112.

(140151496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Partner Securitisation Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 189.687.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvierzehn, am sechsten August.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxembourg).

Sind erschienen:

- 1) Egon HABICHER, Diplom Betriebswirt, wohnhaft zu CH-8005 Zürich, Heinrichstr. 231.
- 2) Dr. Christian KRUSE, Dr.sc. ETH (Scientific Achievements, Eidgenössische Technische Hochschule Zürich), wohnhaft zu CH-8708 Männedorf, Asylstrasse 46,

vertreten durch Egon HABICHER, vorgenannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 31. Juli 2014,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

- Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "Partner Securitisation Management S.àr.l.".
- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.
- **Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck:
- Die Gründung und Verwaltung von Verbriefungsfonds ("Securitisation Funds") welche gemäss dem Verbriefungsgesetz vom 22. März 2004 errichtet werden.
- Die Gründung und Verwaltung von Verbriefungsgesellschaften ("Securitisation Company") welche gemäss dem Verbriefungsgesetz vom 22. März 2004 errichtet werden.

Die Gesellschaft kann sämtliche Tätigkeiten einer Verwaltungsgesellschaft für Verbriefungsvehikel, welche unter dem Verbriefungsgesetz vom 22. März 2004 errichtet wurden, ausüben.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und sonstigen Vermögenswerten erwerben, halten und diese verwalten, sowie Tochtergesellschaften im In- und Ausland gründen.



Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben, welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Geschäftszweck zusammenhängen.

- Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,-€) und ist in EINHUN-DERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,-€) eingeteilt.
 - Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

- **Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.
 - Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 9.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- Egon HABICHER, vorgenannt,	50
fünfzig Anteile	30
- Dr. Christian KRUSE, vorgenannt,	50
fünfzig Anteile	30
Total: Einhundert Anteile	

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ACHTHUNDERT EURO (800.- €) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann nehmen die Gesellschafter in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf zwei (2).

Werden zu den Geschäftsführern ernannt:

- Dr. Christian KRUSE, Dr.sc. ETH (Scientific Achievements, Eidgenössische Technische Hochschule Zürich), wohnhaft zu CH-8708 Männedorf, Asylstrasse 46,
 - Egon HABICHER, Diplom Betriebswirt, wohnhaft zu CH-8005 Zürich, Heinrichstr. 231.
- 3) Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers oder des Vorsitzenden Geschäftsführers.

Errichtet wurde zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand fourteen, on the sixth day of August.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:



- 1) Egon HABICHER, Diplom Betriebswirt, residing in CH-8005 Zürich, Heinrichstr. 231.
- 2) Dr. Christian KRUSE, Dr.sc. ETH (Scientific Achievements, Eidgenössische Technische Hochschule Zürich), residing in CH-8708 Männedorf, Asylstrasse 46,

here represented by Egon HABICHER, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on the July 31 st, 2014,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party intend to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

- Art. 1. The Company is incorporated under the name of "Partner Securitisation Management S.à r.l.".
- Art. 2. The Company has its Head Office in Luxembourg.
- Art. 3. The company has for the purpose of:
- The establishment and administration of securitisation funds ("securitisation Funds") are constructed by March 22 nd , 2004 in accordance with the securitisation law.
- The establishment and administration of securitisation companies ("securitisation company") which are built in accordance with the securitisation law of March 22^{nd} , 2004.

The company may exercise all activities of a management company for securitization vehicles, which were built under the securitization Act of March 22 nd , 2004.

The company may acquire all types of securities and other assets, keep and manage them, as well as establish subsidiaries in Luxembourg and abroad.

The company can operate generally all activities and transactions, which directly or indirectly related to its purpose.

- Art. 4. The Company is constituted for an undetermined period.
- Art. 5. The Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- €), represented by ONE HUNDRED (100) shares of a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125.-€) each, all fully subscribed and entirely paid up.
 - Art. 6. The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

- **Art. 7.** The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determinate the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revocated groundless.
 - Art. 8. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
 - Art. 9. For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on the 31 December 2014.

Subscription and payment

All these shares have been fully paid by a contribution in cash and therefore the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- €) is as now at the disposal of the Company.

Estimated of costs

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about EIGHT HUNDRED EURO (800.- €).

Resolutions

The members, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Number of managers shall be two (2).

Are appointed managers of the Company, for an undeterminated period:



- Dr. Christian KRUSE, Dr.sc. ETH (Scientific Achievements, Eidgenössische Technische Hochschule Zürich), residing in CH-8708 Männedorf, Asylstrasse 46,
 - Egon HABICHER, Diplom Betriebswirt, residing in CH-8005 Zürich, Heinrichstr. 231.
- 3) The company is validly bound by the sole signature of each Manager, or by the signature of the Chairman of the Board of Managers.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: HABICHER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 37800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133301/149.

(140151402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Tomkins Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 113.750,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.644.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred three thousand United States Dollars (USD 103,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 102555,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on August 12, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person, represented as mentioned above, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tomkins Luxembourg S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86644, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 963, dated June 25, 2002, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette dated December 28, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 545, dated March 6, 2013.

II. The Company's share capital is set at one hundred thirteen thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 113,750.-) represented by four thousand one hundred fifty (4,150) ordinary shares (the Ordinary Shares) and four hundred (400) preference shares (the Preference Shares) with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each (the Shares).

III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to waive its rights to receive any amount due to it as Preference Dividend and accrued from January 1, 2014.



Second resolution

The sole shareholder resolves to convert all the Preference Shares into four hundred (400) ordinary shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing Ordinary Shares (the Conversion).

Third resolution

Pursuant to the Conversion, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association and shall henceforth read as follows:

"Art. 6. The share capital is fixed at one hundred thirteen thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 113,750.-) represented by four thousand five hundred fifty (4,550) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each."

Fourth resolution

Pursuant to the Conversion, the sole shareholder resolves to amend article 8 of the Company's articles of association and shall henceforth read as follows:

"Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to replace the second paragraph of article 17 of the Company's articles of association by the following new paragraph:

"The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in compliance with the provisions of article 8 of the present articles of association."

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to delete the article 19 of the Company's articles of association.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Tomkins Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec uncapital social de cent trois mille Dollars Américains (USD 103.000,-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 102555;

Ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 12 août 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination "Tomkins Luxembourg S.à r.l." (ci-après, la Société), ayant son siège social au 23-25 rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86644, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 963, en date du 25 juin 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Francis Kesseler,



notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 545, en date du 6 mars 2013.

- II. Le capital social de la Société est fixé à cent treize mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 113.750,-) représenté par quatre mille cent cinquante (4.150) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et quatre cents (400) parts sociales privilégiées (les Parts Sociales Privilègiées) d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) (les Parts Sociales).
 - III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de renoncer à ses droits de recevoir tout les montants qui lui sont dus au titre des Parts Sociales Privilégiées et cumulé à partir du 1 janvier, 2014.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir toutes les Parts Sociales Privilégiées en quatre cents (400) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales Ordinaires existantes (la Conversion).

Troisième résolution

Suite à la Conversion ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent treize mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 113.750,-), représenté par quatre mille cinq cent cinquante (4.550) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

Suite à la Conversion ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de remplacer le second paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société par le nouveau paragraphe suivant:

"Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société."

Sixième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 19 des statuts de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 août 2014. Relation: LAC/2014/38635. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133409/136.

(140151370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.



Transocean Drilling International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 189.630.

> — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Transocean Inc., an exempted company with limited liability existing under the laws of The Cayman Islands, having its registered office at 70 Harbour Drive, 4 th Floor, P.O. Box 10342, Grand Cayman KY1-1003, The Cayman Islands and registered with the Registry of Companies of The Cayman Islands under number WK-89645 acting in its capacity as general partner of Transocean Luxembourg Holdings S.C.S., a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at, 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189448.

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Transocean Drilling International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's purpose is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.
- 3.2. Further, the Company's purpose is the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.
- 3.3. In addition, the Company may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services.
- 3.4. Furthermore, the Company may enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; the Company may borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.
- 3.5. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.



Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000), represented by thousand (1,000) shares in registered form, having a nominal value of twenty US Dollar (USD 20) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
 - (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.



(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).
- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
 - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.



13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:
 - (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts:
 - (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

Transocean Luxembourg Holdings S.C.S., represented as stated above, subscribes to thousand (1,000) shares in registered form, having a nominal value of twenty US Dollar (USD 20) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty thousand US Dollar (USD 20,000).

The amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

- 1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- a. Olaf Hesse, Director Asset Disvestiture, born in Duesseldorf, Germany, on 17 September 1964 and with professional address at Chemin de Blandonnet 10, CH-1214 Vernier (Switzerland);
- b. Mark Jones, Certified Public Accountant, born in Fort Worth, Texas, on 31 January 1962 and with professional address at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
- c. Fabrice Maire, Shipping Manager, born in Thionville, France on 16 February 1969 and with professional address at 30 Avenue Dr Klein L-5630 Mondorf Les Bains (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2. The registered office of the Company is located at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour d'août,

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Transocean Inc., une société exemptée à responsabilité limitée régie en vertu des lois des Îles Cayman, ayant son siège social au 70 Harbour Drive, 4 th Floor, P.O. Box 10342, Grand Cayman KY1-1003, Îles Cayman et immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro WK-89645 agissant en sa qualité de commandité de Transocean Luxembourg Holdings S.C.S., une société en commandite simple constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189 448.

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, dont l'adresse professionnelle est située à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Transocean Drilling International S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces



circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention et la disposition de participations et prises d'intérêts dans des sociétés et entreprises de droit luxembourgeois ou étrangères, ainsi que la gestion, le développement et l'administration dans le sens le plus large de ces participations et prises d'intérêts.
- 3.2. En outre, l'objet de la Société est l'achat et la vente, l'affrètement et le frètement, et la gestion des navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales se rattachant directement ou indirectement à ces activités.
- 3.3. De plus, la Société peut affréter, détenir, louer, exploiter et/ou fournir des vaisseaux et de l'équipement utilisé dans les services de forage dans les opérations de forage pétrolier et gazier; la Société peut aussi acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel lié à cet objet, prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et d'autres transactions en relation avec les services de contrat de forage.
- 3.4. En outre, la Société peut prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales et autres, et octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société, toute aide, prêts, avances ou garanties; la Société peut emprunter et lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.
- 3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement dans tous les domaines tel que décrit ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.



- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
 - (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la l oi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les résolutions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée



Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.



VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Transocean Luxembourg Holdings S.C.S., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille (1.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000),

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a. Olaf Hesse, Directeur de la Cession des Actifs, né à Duesseldorf, Allemagne, le 17 septembre 1964 et domicilié professionnellement au Chemin de Blandonnet 10, CH-1214 Vernier (Suisse);
- b. Mark Jones, Expert-Comptable Certifié, né à Fort Worth, Texas, le 31 janvier 1962 et domicilié professionnellement au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- c. Fabrice Maire, Gestionnaire des Expéditions, né à Thionville, France, le 16 février 1969 et domicilié professionnellement au 30, Avenue Dr Klein, L-5630 Mondorf Les Bains (Grand-Duché de Luxembourg).
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11204. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014132817/478.

(140150011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.



Les Domaines de VINSMOSELLE, Société Coopérative.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 12, Waistrooss-Château de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 7.274.

Assemblée générale extraordinaire numéro 802 du 25 juin 2014

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Herren Nico LEGILL und Marc GALES aus dem Verwaltungsrat zur Kenntnis.

Sie ernennt

- Dame Claudine LAMBINET, Ehegattin KOHLL, wohnhaft zu L-5495 Wintringen, 24a, route du Vin, und
- Herrn Claude BEISSEL, wohnhaft zu L-5405 Bech-Kleinmacher, 8, Wäistrooss,

zu Mitgliedern des Verwaltungsrates, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

WORÜBER URKUNDE, enthaltend vier durchgestrichene Blankostellen, Aufgenommen wurde zu Wellenstein, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: M. STRENG, R. CIGRAND, G. BASTIAN, G. SCHAAF, G. GREIVELDINGER, C. WINTRINGER, C. GOEDERT. Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9571. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014131166/25.

(140148551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Cidron Bergman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 175.984.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of July.

Before the undersigned Mr Marc Loesch, notary, residing at Mondorfles-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Cidron Bergman S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 476,500, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.984 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 7 March 2013 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 1141 dated 15 May 2013.

The Articles have been amended for the last time by a notarial deed on 31 December 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 799 of 28 March 2013 (the "Company").

The meeting is opened at 5.55 p.m. by Mrs Monica Morsch, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints Mr Kenneth Flangan as secretary, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Ernesta Spileviciute, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholder present or represented and the number and class of shares held by him are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxy ne varietur will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list, that the eight million nine hundred fifty-six thousand seven hundred fifty-nine (8,956,759) Ordinary Shares and thirty-eight million six hundred ninety-three thousand two hundred forty-one (38,693,241) Preferred Shares, representing the entirety of the statutory capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly. The shareholders declares having been informed on the agenda of the meeting on beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforecited agenda of the meeting.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Agenda

- 1. Approval of the redemption of all Class I Preferred Shares at a Cancellation Value per Share as determined by the Board pursuant to the articles of the Company so as to proceed to the liquidation of an entire class of shares of the Company, cancellation of 4,299,249 Class I Preferred Shares and consequential reduction of the issued share capital of the Company.
 - 2. Delegation of power.
- 3. Consequential amendment of article two, nine, twelve, twenty-one and twenty-three of the articles of association of the Company so as to delete all references to Class I Preferred shares and to provide for the new issued share capital amount of the Company.

After approval of the foregoing, the shareholders decides what follows:

First resolution

The shareholders approved the repurchase of all Class I Preferred shares at the Cancellation Value per Share determined by the Board of managers pursuant to the articles of the Company and the liquidation of the entire class of shares, namely Class I Preferred shares.

The shareholders thus resolved to cancel the four million two hundred ninety-nine thousand two hundred and forty-nine (4,299,249) Class I Preferred shares and to consequentially reduce the issued share capital of the Company by an amount of forty-two thousand nine hundred ninety-two euro and forty nine cents (EUR 42,992.49) so that the issued share capital is consequently to the present reduction set at four hundred thirty three thousand five hundred seven euro and fifty one cents (EUR 433,507.51).

The shareholders approves the distribution by the Company of the Cancellation Value relating to Class I Preferred shares in cash and/or in kind in accordance with the articles of the Company to the Class I shareholder in one or more instalments as determined by the Board.

Second resolution

The shareholders decides to confer all powers to any member of the board of managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments, to cancel the redeemed shares and to organize the payment of the redemption price to the shareholder of the Company. In particular, the board of managers shall determine the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares and the way to fund it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend article two, nine, twelve, twenty-one and twenty-three of the Articles of association of the Company so as to delete all references to Class I Preferred shares. Article 2 now shall be read as follows:

" Art. 2. Definitions. "Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits, as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and share premium (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into non distributable reserve(s), and (iii) the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed, each time as set out in the relevant Interim Financial Statements so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits as well as any dividends paid in respect of the Ordinary Shares during the period in question, but pertaining to prior years and declared after the approval of the accounts of the relevant year to which they relate)

P = any freely distributable reserves and freely distributable share premium, to the exclusion of any share premium attached to Ordinary Shares

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles

D = the amount of preferred dividends paid/accrued in connection with the share classes that are not redeemed;

"Cancellation Value Per Share" means the value calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue of the class of Shares to be repurchased and cancelled;

"Class A Preferred Shares" means the preferred shares of class A and "Class A Preferred Share" means any of them;



"Class B Preferred Shares" means the preferred shares of class B and "Class B Preferred Share" means any of them;

"Class C Preferred Shares" means the preferred shares of class C and "Class C Preferred Share" means any of them;

"Class D Preferred Shares" means the preferred shares of class D and "Class D Preferred Share" means any of them;

"Class E Preferred Shares" means the preferred shares of class E and "Class E Preferred Share" means any of them;

"Class F Preferred Shares" means the preferred shares of class F and "Class F Preferred Share" means any of them;

"Class G Preferred Shares" means the preferred shares of class G and "Class G Preferred Share" means any of them;

"Class H Preferred Shares" means the preferred shares of class H and "Class H Preferred Share" means any of them;

"Class of Shares" means collectively all the classes of Shares in issue at a given moment;

"First Classes of Shares" means, at a given moment, the other class(es) of Shares than the Last Class of Shares;

"General Shareholders' Meeting" means any general meeting of the Shareholders of the Company;

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares

"Interim Financial Statements" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

"Last Class of Shares" means the last Class of Shares based on alphabetical order which is still in issue at a given moment;

"Ordinary Shares" means the ordinary shares "Ordinary Share" means any of them;

"Shares" means the shares of any and all classes of the Company, as may be issued from time to time, the rights and restrictions attached to which are set out in the present Articles and the Law, and "Share" means any of them;

"Shareholders" means the holders of Shares of any class and "Shareholder" means any of them;

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers and approved by the General Shareholders' Meeting on the basis of the relevant Interim Financial Statements. The Total Cancellation Amount shall be lower or equal to the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Shareholders' Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such relevant Available Amount and the amount available for distribution to the Shareholders in accordance with the Law as showed in the Interim Financial Statements."

Article 9 now shall be read as follows:

"Art. 9. The share capital of the company is set at four hundred thirty-three thousand five hundred seven Euros and fifty-one cents (EUR 433,507.51), divided into: eight million nine hundred and fifty-six thousand seven hundred and fifty-nine (8,956,759) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), four million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and forty-nine (4,299,249) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares"), four million two hundred and forty-nine (4,299,249) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), four million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and forty-nine (4,299,249) class C preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), four million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and forty-nine (4,299,249) class D preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), four million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and ninety-nine (4,299,249) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), four million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and forty-nine (4,299,249) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), and four million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and forty-nine (4,299,249) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"); each Share with a nominal value of one eurocent) EUR0.01), all subscribed and fully paid-up and having such rights and obligations as set out in the present Articles.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a special resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles and in accordance with these Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may accept contributions without issuing Shares or other securities in consideration and may allocate such contributions to one or more reserves. Decisions as to the use of any such reserves are to be taken by the General Shareholders' Meeting or the board of managers of the Company, as the case may be, subject to the Law and these Articles. The reserves may, but do not need to, be allocated to the contributor."

Article 12 now shall be read as follows:

" Art. 12. The Company may repurchase its own Shares as provided herein within the limits set forth by the Law.

Furthermore, the Company shall be entitled subject to (i) the prior approval of all the Shareholders and (ii) the agreement of all the holders of the Shares to be repurchased, to repurchase the entire Last Class of Shares at any time by serving notice to the holders of the Last Class of Shares specifying the number of relevant Shares to be repurchased and the date on which the repurchase is to take place (the "Repurchase Date") provided however that the Company may



not at any time purchase and cancel the Ordinary Shares. In the case of any repurchase and cancellation of a whole Class of Shares, such repurchase and cancellation of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class H Preferred Shares;
- (ii) Class G Preferred Shares;
- (iii) Class F Preferred Shares;
- (iv) Class E Preferred Shares;
- (v) Class D Preferred Shares;
- (vi) Class C Preferred Shares;
- (vii) Class B Preferred Shares; and
- (viii) Class A Preferred Shares.

In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined in these Articles), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Available Amount shall automatically become payable on Repurchase Date.

Immediately after the payment of the Available Amount, the board of managers shall convene a General Shareholders' Meeting in view of decreasing the share capital by cancelling the repurchased Last Class of Shares.

The Available Amount shall automatically become payable immediately thereafter."

Article 21 now shall be read as follows:

" Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital.

The deduction becomes compulsory when the statutory reserve is at any one time less than one tenth of the issued share capital and the Company will immediately make further deductions to ensure that the statutory reserve is at least equal to one tenth of the issued share capital. The excess is distributed among the Shareholders.

After allocation to the legal reserve account, the Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class A Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class B Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class C Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class C Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class D Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class D Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class E Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Preferred Shares held by them, then,
- the holders of Class F Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class F Preferred Shares held by them, then
- the holders of Class G Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred dividend distribution with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class G Preferred Shares held by them, then



- the holders of Class H Preferred Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution

Should the whole last outstanding Class of Shares (by alphabetical order, e.g., initially the Class H Shares) have been repurchased and cancelled in accordance with Article 12 hereof at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding Class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g., initially the Class G Shares).

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this Article and subject to any rule in addition to these as determined by the board of managers, together with the Shareholders:

- (i) The board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.
- (ii) In this respect, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders.
- (iii) In addition, the decision of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.
- (iv) Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.
- (v) In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the Shareholders of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

The share premium account may be distributed to the Shareholders provided it is sanctioned by special resolution of the Shareholders. Any amount of the share premium account may be allocated to the legal reserve account, provided it is decided by special resolution of the Shareholders."

Article 23 now shall be read as follows:

" **Art. 23.** The par value and share premium paid, if any, with respect to the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares shall be paid, pari passu, to the holders of Class A Preferred Shares, the holders of Class B Preferred Shares, the holders of Class C Preferred Shares, the holders of Class D Preferred Shares, the holders of Class E Preferred Shares, the holders of Class G Preferred Shares and the holders of Class H Preferred Shares respectively, in priority to payment of the par value and share premium to be paid to the holders of Ordinary Shares with respect to the Ordinary Shares.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed at 6.05 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Cidron Bergman S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital



social de EUR 476.500, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.984 et constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 1141 du 15 mai 2013.

Les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 31 décembre 2013 publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 799 le 28 mars 2014 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 17.55 heures sous la présidence de Madame Monica Morsch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

désignant comme secrétaire Monsieur Kenneth Flanagan, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Ernesta Spileviciute, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les huit millions neuf cent cinquante-six mille sept cent cinquante-neuf parts sociales ordinaires (8,956,759) et trente-huit millions six cent quatre-vingt-treize mille deux cent quarante et une (38,693,241) parts sociales préférentielles représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés. L'assemblée est dès lors constituée régulièrement et peut délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises:

Ordre du jour

- 1) Approbation du rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe I à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société afin de procéder à la liquidation d'une classe entière de parts sociales de la Société, à l'annulation de 4,299,249 parts sociales préférentielles de Classe I et à la réduction du capital social de la Société.
 - 2) Délégation de pouvoirs.
- 3) Modification des articles deux, neuf, douze, vingt et un et vingt et trois des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe I et à mentionner le nouveau montant du capital social de la Société.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

Les associés approuvent le rachat de toutes les parts sociales préférentielles de Classe I à une Valeur d'Annulation par Action déterminée par le Conseil de Gérance par application des statuts de la Société et la liquidation de l'entièreté de la classe de parts, nommément les parts sociales préférentielles de Classe I

Les associés décident ainsi d'annuler quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quarante-neuf (4,299,249) parts sociales préférentielles de Classe I et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société à concurrence de quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et quarante-neuf centimes (EUR 42,992.49) pour le ramener de son montant actuel à quatre cent trente-trois mille cinq cent sept euros et cinquante et un centimes (EUR 433,507.51).

Les associés approuvent la distribution par la Société de la Valeur d'annulation par actions liées aux parts sociales préférentielles de Classe I en numéraire et/ou en nature en vertu des statuts de la Société aux porteurs des parts sociales préférentielles de Classe I en une seule ou plusieurs libérations définies par le Conseil de Gérance.

Deuxième résolution

Les associés octroient tous pouvoirs à chacun des membres du conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, pour annuler les parts rachetées et organiser le paiement du prix de rachat aux associés de la Société. Plus particulièrement, le conseil de gérance devra déterminer la portion du prix de rachat excédant la valeur nominale des parts rachetées et la manière de la financer.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les associés décident de modifier des articles 2, 9, 12, 21, 23 des statuts de la Société de manière à éliminer toute référence aux parts sociales préférentielles de Classe I.

L'article 2 aura désormais la teneur suivante:



« Art. 2. Définitions. «Montant Disponible»: signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent) dans la mesure où les Associés auraient droit à des distributions de dividende en application des Statuts, augmenté de (i) de toutes réserves librement distribuables et des primes d'émission et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées), (ii) toutes sommes placées en réserve(s) non distribuables et (iii) le montant des dividendes préférentiels payés/provisionnés en relation avec les classes d'actions n'étant pas rachetées et annulées, chaque fois que repris dans les comptes intérimaires, ainsi

MD = (PN+P+RC) - (PE+RL+D)

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés, ainsi que tous les dividendes payés en relation avec les Parts Sociales Ordinaires durant la période en question, mais concernant les années précédentes et déclarés après l'approbation des comptes annuels de l'année à laquelle ils correspondent)

P = réserves et primes d'émission librement distribuables, à l'exception de la prime d'émission attachée aux Parts Sociales Ordinaires

RC = montant de la réduction de capital souscrit et de la réduction de la réserve légale relative à la Classe de Parts Sociales à annuler

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes à allouer en réserve(s) en application des dispositions de la Loi ou des Statuts.

D = le montant des dividendes préférentiels distribués/échus en lien avec les Classes de Parts Sociales non remboursées.

«Valeur d'Annulation par Part Sociale» signifie la valeur calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à racheter et annuler;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe A» signifient les parts sociales préférentielles de classe A et «Part sociale préférentielle de classe A» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe B» signifient les parts sociales préférentielles de classe B et «Part sociale préférentielle de classe B» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe C» signifient les parts sociales préférentielles de classe C et «Part sociale préférentielle de classe C» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe D» signifient les parts sociales préférentielles de classe D et «Part sociale préférentielle de classe D» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe E» signifient les parts sociales préférentielles de classe E et «Part sociale préférentielle de classe E» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe F» signifient les parts sociales préférentielles de classe F et «Part sociale préférentielle de classe F» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe G» signifient les parts sociales préférentielles de classe G et «Part sociale préférentielle de classe G» signifie l'une d'entre elles;

«Parts Sociales Préférentielles de Classe H» signifient les parts sociales préférentielles de classe H et «Part sociale préférentielle de classe H» signifie l'une d'entre elles;

«Classes de Parts Sociales» signifient l'ensemble des Classes de Parts Sociales émises à un moment précis;

«Première Classe de Parts Sociales» signifie, à un moment précis, toute autre classe que la Dernière Classe de Parts Sociales;

«Assemblée Générale des Associés» signifie toute assemblée générale des associés de la Société;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales déterminée;

«Comptes Statutaires Intérimaires» signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires; «Dernière Classe de Parts Sociales» signifie la dernière Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique qui est toujours émise à un moment précis;

«Parts Sociales Ordinaires» signifient les parts sociales ordinaires et «Part Sociale Ordinaire» signifie l'une d'entre elles; «Parts Sociales» signifient les parts sociales de toutes classes de parts sociales de la Société, émises de temps en temps, les droits et obligations y afférents sont définis dans les présents Statuts et dans la Loi, et «Part Sociale» signifie l'une d'entre elles;

«Associés» signifie les détenteurs des Parts Sociales de toute classe et «Associé» signifie l'un d'entre eux;

«Montant Total d'Annulation» signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur base des Comptes Statutaires Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation sera inférieur ou



égal à l'entièreté du Montant Disponible au moment de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernées sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Associés dans les conditions requises pour la modification des Statuts. Cependant, le Montant Total d'Annulation ne peut être supérieur au Montant Disponible et au montant disponible pour distribution aux Associés en concordance avec la Loi tel que présenté dans les Comptes Statutaires Intérimaires.»

L'article 9 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Le capital de la Société est de quatre cent trente-trois mille cinq cent sept euros et cinquante et un centimes (EUR 433,507.51), représenté par cent vingt-cinq parts sociales ordinaires (8,956,759) (les «Parts Sociales Ordinaires»), cinquante-deux (4,299,249) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), quatre million deux cent nonante-neuf mille deux cent quarante-neuf (4,299,249) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), quatre million deux cent nonante-neuf mille deux cent quarante-neuf (4,299,249) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), quatre million deux cent nonante-neuf mille deux cent quarante-neuf (4,299,249) parts sociales Préférentielles de Classe D»), quatre million deux cent nonante-neuf mille deux cent quarante-neuf (4,299,249) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), quatre million deux cent nonante-neuf mille deux cent quarante-neuf (4,299,249) parts sociales préférentielles de Classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), quatre million deux cent nonante-neuf mille deux cent quarante-neuf (4,299,249) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), quatre million deux cent nonante-neuf mille deux cent quarante-neuf (4,299,249) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), d'une valeur nominale de EUR 0.01.- (un euro cent) chacune, toutes entièrement souscrites, intégralement payées, et pleinement investies des droits et obligations émanant de ces statuts.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

La Société peut accepter des apports sans émettre de Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie et peut allouer ces apports à une ou plusieurs réserves. Les décisions concernant l'utilisation de telles réserves sont prises par l'Assemblée Générale des Associés ou par le conseil de gérance de la Société, selon le cas, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts. Les réserves peuvent, mais ne doivent pas, être alloués à l'apporteur.»

L'article 12 aura désormais la teneur suivante:

« Art. 12. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément à la Loi.

En outre, la Société sera autorisée, sous réserve de (i) l'accord préalable de tous les Associés ayant un droit de vote à exercer dans le cadre d'une Assemblée Générale des Associés, et (ii) l'accord des détenteurs des Parts Sociales devant être rachetées, à racheter la totalité de la Dernière Classe de Parts Sociales à tout moment en notifiant aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales destinées à être rachetées et la date à laquelle le rachat doit avoir lieu (la «Date de Rachat») étant entendu que la Société ne peut à aucun moment racheter ou annuler les Parts Sociales Ordinaires. Dans le cas de rachat et d'annulation de l'entièreté d'une Classe de Parts Sociales, ledit rachat et annulation se fera dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales Préférentielle de Classe H;
- (ii) Parts Sociales Préférentielle de Classe G;
- (iii) Parts Sociales Préférentielle de Classe F;
- (iv) Parts Sociales Préférentielle de Classe E;
- (v) Parts Sociales Préférentielle de Classe D;
- (vi) Parts Sociales Préférentielle de Classe C;
- (vii) Parts Sociales Préférentielle de Classe B; et
- (viii) Parts Sociales Préférentielle de Classe A.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat et d'une annulation de l'ensemble d'une Classe de Parts Sociales (suivant l'ordre stipulé ci-dessus), chacune de ces Classes de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs (proportionnellement à leur détention dans la Classe de Parts Sociales) au Montant Disponible (limité cependant au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par les présents statuts) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible deviendra automatiquement payable à la Date de Rachat.

Immédiatement après le paiement du Montant Disponible, le Conseil de Gérance convoquera une Assemblée Générale des Associés afin de réduire le capital social souscrit par annulation de la Dernière Classe de Parts Sociales rachetée.

Le Montant Disponible deviendra ensuite automatiquement payable immédiatement après.»

L'article 21 aura désormais la teneur suivante:



« Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissement et provisions constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social de la Société. Ces prélèvements devront être repris si à un moment donné la réserve légale est inférieure à un dixième du capital social de la Société. Des prélèvements complémentaires devront être effectués pour s'assurer que le montant de la réserve légale s'élève à un dixième du capital social. Le solde du bénéfice net est à la disposition des Associés.

Après allocation à la réserve légale, les Associés détermineront comment le surplus de profit annuel net sera distribué ou par l'allocation de l'entièreté ou d'une partie du surplus à une réserve ou provision, par le report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci, ensemble avec les profits reportés, réserves distribuables ou primes d'émission aux Associés.

Chaque année où la Société décide de faire une distribution de dividendes provenant des profits nets ou des réserves disponibles provenant du résultat reportés, réserves distribuables, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant:

- En premier lieu, les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class A détenues par eux,
- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class B détenues par eux,
- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class C détenues par eux,
- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class D détenues par eux,
- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class E détenues par eux,
- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class F détenues par eux,
- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes préférentiels relative audit exercice d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales Préférentielles de Class G détenues par eux,
- les porteurs des Parts Sociales Préférentielles de Classe H auront droit au surplus de toutes distributions de dividendes.

Lorsque l'entièreté de la dernière Class de Parts Sociales (en ordre alphabétique, c'est à dire initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe H) auront été rachetées ou annulées conformément à l'Article 12 ci-dessus au moment de la distribution, le surplus de toute distribution de dividende sera alors alloué à la Classe de Parts Sociales précédentes en circulation dans l'ordre alphabétique inversé (initialement les Parts Sociales Préférentielles de Classe G).

Les distributions de dividendes intérimaires seront permises pour autant qu'elles respectent les règles édictées par cet Article ainsi que tout autre règle décidée par le Conseil de Gérance en collaboration avec les Associés

- (i) Le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider de verser des dividendes intérimaires si cela lui semble approprié et dans l'intérêt de la Société.
- (ii) A cet égard, le Conseil de Gérance a la compétence exclusive de décider du montant disponible pour une distribution éventuelle et de juger de l'opportunité de cette distribution, sur base des documents de supports et des principes stipulés dans ces Statuts et dans tout autre contrat éventuellement signés de temps à autre entre les Associés.
- (iii) De plus, les décisions du Conseil de Gérance peuvent être confortés par des comptes statutaires intérimaires datant de moins de deux (2) mois lors de la prise de décision par le Conseil de Gérance et montrant des fonds disponibles pour distribution suffisants, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées aux réserves, tels que prévues par la Loi ou les Statuts.
- (iv) Enfin, la distribution de dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît dans les Comptes Statutaires Intérimaires de la Société susmentionnés. Le Conseil de Gérance pourra mandater un auditeur indépendant pour revoir ces Comptes Statutaires Intérimaires afin de confirmer le montant disponible pour distribution.
- (v) Dans tous les cas, la distribution de dividendes intérimaires sera encadrée par l'article 201 de la Loi, qui prévoit de recouvrer auprès des Associés tout montant qui leur aurait été distribué mais qui ne correspondrait pas aux profits effectivement réalisés par la Société. Cette action en recouvrement prescrira cinq (5) ans après la date de la distribution.



La prime d'émission pourra être distribuée aux Associés sur décision de l'Assemblée Générale des Associés dans la mesure où cette distribution est décidée sur base d'une résolution spéciale des Associés. Tout montant de la prime d'émission peut être alloué à la réserve légale, dans la mesure où cela a été décidé par une résolution spéciale des Associés.»

L'article 23 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 23.** La valeur nominale et la prime d'émission payées, si il y a lieu, sur les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe C, les Parts Sociales Préférentielles de Classe B, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe F, les Parts Sociales Préférentielles de Classe G et les Parts Sociales Préférentielles de Classe H sont payées, pari passu, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe B, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe C, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe D, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe F, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Classe H respectivement, en priorité sur le paiement de valeur nominale et prime d'émission a payer aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après payement de toutes les dettes et autres charges de la Société et des dépenses relatives à la liquidation, le bénéfice net de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément et de manière à atteindre sur une base agrégée le même résultat économique que les règles prévues pour les distributions de dividende.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 18.05 heures.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, K. Flanagan, E. Spileviciute, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 juillet 2014. REM/2014/1540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132350/516.

(140150759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Spinnaker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132758/9.

(140150577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

SAR Creative Marketing AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 38, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 126.438.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132767/9.

(140150029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck